ALLOCUTION DE MME CECILE TASSIN-PELZER,

CHARGE D'AFFAIRES A.I. DE LA DELEGATION DE L'UNION EUROPEENNE EN REPUBLIQUE DE MAURICE

La mise en place d'un système de cabotage maritime dans le sud-ouest de l'Océan indien

Rencontre des principales parties prenantes des pays membres de la COI

10 septembre 2012, Ebène, Ile Maurice

Monsieur le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien,

Monsieur le Vice-Premier Ministre et Ministre des infrastructures publiques, de l'unité de développement national et du transport terrestre et maritime de la République de Maurice,

Madame la Directrice de l'Agence Française de Développement,

Messieurs les membres du Corps diplomatique,

Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres de la COI,

Distingués invités, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier la Commission de l'Océan Indien d'avoir organisé cette rencontre et d'avoir invité l'Union européenne à prendre la parole à cette cérémonie. Je me félicite que le financement de cette réunion se fasse au titre du Programme d'Appui à l'Intégration Régionale (PAIR) financé par le Fonds européen de développement. Ce programme de 50 millions d'euros qui bénéficie à quatre organisations

régionales d'Afrique orientale et australe et de l'Océan Indien, à savoir, le COMESA, l'EAC, l'IGAD et la COI vise principalement à:

- Appuyer les capacités des Etats membres pour les questions liées au commerce, notamment pour les négociations commerciales, et pour la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'intégration régionale;
- Appuyer les Etats Membres en matière de facilitation du commerce et pour la préparation de projets d'infrastructures pour le transport;
- Et renforcer davantage les capacités de gestion de ces organisations régionales pour mieux jouer leur rôle.

Cette réunion entre donc tout à fait dans le champ des objectifs du programme PAIR.

L'UE accorde une grande importance à l'intégration régionale dans sa politique de coopération et reconnait en particulier le rôle des infrastructures pour mieux connecter les marchés, développer les échanges et promouvoir une croissance inclusive et équitable.

La desserte maritime constitue un élément stratégique dans le développement des iles de la région.

L'appui de l'UE dans le secteur des infrastructures est notamment mis en œuvre à travers sa stratégie d'aide au commerce qui inclut l'appui aux infrastructures et à travers le partenariat UE-Afrique pour les infrastructures. Le partenariat est financé par plusieurs fonds en faveur de l'Afrique subsaharienne :

- le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures, qui est mis en ouvre conjointement avec la Banque européenne d'investissement (BEI);

- le Fonds européen de développement (FED) - ressources régionales et nationales; et

- les ressources intra-ACP qui appuient notamment les programmes de l'UA comme le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Opérationnel depuis juin 2007, le Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures repose sur la combinaison d'aides non remboursables accordées par la Commission européenne et les États membres de l'UE et d'opérations de prêt ou d'assistance technique réalisées par la BEI et les institutions de financement du développement des États membres, en partenariat avec la Banque africaine de développement.

Le total cumulé des opérations de subvention approuvées est passé de 15,5 millions d'EUR en 2007 à 295 millions d'EUR à la fin de 2011. Le coût total des projets pour l'ensemble des opérations de subvention approuvées est estimé à 2,6 milliards d'EUR. Chaque euro subventionné dans le cadre du Fonds fiduciaire génère en moyenne douze euros d'investissement.

Pour l'UE, ses Etats membres et aussi pour l'Afrique la combinaison de dons et de prêts est un succès. Cette combinaison, ensemble avec plus de soutien au secteur privé pour stimuler une croissance inclusive et durable, est au cœur de la nouvelle politique de développement de l'UE, le "programme pour le changement" (Agenda for change).

Les besoins en infrastructure en Afrique sont immenses et nous nous félicitons de l'adoption du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) par l'Union africaine et de son plan d'actions prioritaires. Le PIDA a été conçu pour faire face à ce défi en mettant en place une vision commune et un partenariat global.

S'agissant du transport maritime en particulier, rappelons que celui-ci fait l'objet d'un article spécifique de l'Accord de Partenariat entre les ACP et l'UE, l'accord de Cotonou, dans lequel l'UE s'engage à soutenir les efforts des Etats ACP pour développer et promouvoir des services de transport maritime rentables et efficaces.

Comme pour toute autre politique, certains des principes à prendre en compte pour le transport maritime sont:

- La sureté et la sécurité maritime
- L'impact écologique du transport maritime
- L'amélioration des services liés au transport maritime
- L'impact sur le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté.

L'UE accueille donc favorablement cette initiative de la COI de consulter les diverses parties prenantes, secteur public, secteur privé, et partenaires de coopération sur cet enjeu majeur pour la sous-région. Soyez assurés que nous suivrons vos discussions et leurs conclusions avec grand intérêt. Pour conclure, je voudrais souhaiter à tous les participants de fructueux travaux et vous remercier pour votre attention.